

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 22 OCTOBRE 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

M. WEISHAAR, Mme HITTLER, MM. KLIPFEL, PREVOT, BABILON,
WEISBECKER, (excusés) représentés respectivement par MM. ROHMER,
VOGEL, Mme WINCKEL, MM. FEIG, DUBOIS, Mme RICHTER,
MM. HELMER E., HERRLE, NEUHARD, FROEHLICH, Mme GESANG,
(excusés).

DEL. N° 117 /2001

OBJET : ASSAINISSEMENT

**APPROBATION DU RAPPORT SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT 2000**

- *CONSIDERANT les dispositions du Décret n° 95.635 du 6 mai 1995 prévoyant de présenter annuellement un rapport sur les prix et la qualité du service public d'assainissement*
- *VU le rapport établi par le S. D. E. A. du Bas-Rhin pour l'exercice 2000 comprenant une note liminaire ainsi que les indicateurs techniques*
- *CONSIDERANT l'avis favorable émis par la sous-commission « assainissement »*

**le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité
moins 2 abstentions,**

**. approuve le rapport sur les prix et la qualité du service d'assainissement
2000 ;**

**. charge le Président de transmettre le rapport aux Maires des Communes
membres pour présentation à leur Conseil Municipal.**

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa
réception par le Représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 23 octobre 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

